



Le 6 octobre 2021

Madame Mélissa Gagnon, Directrice

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers
et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83

675, boul. René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Réponses aux questions et commentaires datés du 26 juillet 2021 concernant la demande d'attestation de non-assujettissement à l'aménagement du site et fonçage d'une rampe d'exploration (projet Gladiator).**

Notre Réf. : **18-0696-0688**

Votre Réf. : **3214-14-065**

Madame,

Le présent document regroupe les réponses à vos questions et commentaires concernant le projet cité en objet.

QC-1 – Lors de la réunion du 25 juin 2021, le COMEV a été informé que le promoteur comptait modifier son projet de façon à utiliser un nouveau site d'entreposage (carothèque) pour ses échantillons passés et à venir qui se trouve au site de l'ancien campement Gladiator. Ce changement aurait été rendu nécessaire après une rencontre récente entre le promoteur et le maître de trappe du lot de piégeage directement concerné par ce projet.

Afin de compléter l'analyse du dossier, le promoteur devra produire un document complémentaire décrivant de façon précise les modifications apportées au projet depuis sa dernière correspondance avec l'Administrateur provincial, notamment celles ci-haut mentionnées le cas échéant, ou tout autre changement. Il devra notamment décrire les travaux requis par ces modifications de même que les impacts environnementaux et sociaux encourus. Une attention particulière devra être accordée aux accès, aux milieux humides et aux travaux de restauration, notamment au site de l'ancien campement Gladiator.

Lors de la rencontre de consultation du 8 juin 2021 avec les maîtres de trappes du secteur W25B (voir le compte rendu de la rencontre à l'annexe A), il fut porté à notre attention que ces derniers souhaitaient conserver l'aire de l'ancien campement Gladiator ainsi que le camp adjacent comme aire protégée par les premières nations.

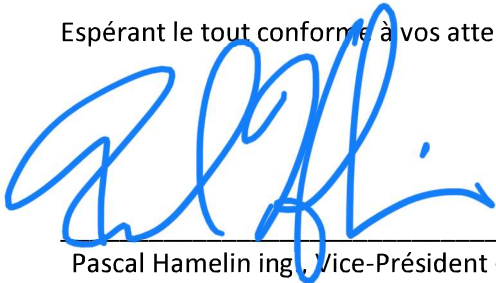
Puisque le maître de trappe désire utiliser cet endroit afin d'aménager un campement pour un membre de sa famille, l'entreprise s'engage à retirer les carottes de forage, les structures présentes et à nettoyer le site tout en conservant les matériaux granulaires en place. De ce fait, aucune restauration définitive ne sera effectuée et aucun impact environnemental n'est envisagé lors de ces travaux de nettoyage. Le nouvel emplacement d'entreposage des carottes de forage se fera sur l'aire d'atterrissage d'urgence (voir le Plan d'aménagement à l'annexe B).

QC-2 – Le promoteur devra préciser la nature des échanges et les préoccupations exprimées par le maître de trappe et comment celles-ci seront prises en compte au cours de la réalisation du projet. De plus, le promoteur devra fournir des précisions concernant l'aménagement d'un chemin d'accès qui permettrait au maître de trappe d'accéder au nord du lac Barry à titre de compensation. Le promoteur devra ainsi fournir une description des travaux requis et leurs impacts sur l'environnement.

Avant d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires pour les besoins en eau de la campagne de forage, l'entreprise s'est assurée de consulter les maîtres de trappe pour répondre à leurs préoccupations. À la suite de cette consultation (voir l'annexe A), l'entreprise s'est entendue avec ces derniers à remettre en condition et utiliser un ancien chemin donnant accès au nord du lac Barry. Ce chemin, qui servira aux activités de forage, permettra aussi aux maîtres de trappe de le réutiliser pour leurs activités diverses, et ne sera par conséquent pas restauré.

Pour remettre en condition cet ancien chemin, une demande de modification au permis d'intervention a été soumise (consulter l'annexe C) et les travaux de remise en condition ont été effectués au mois de mars 2021, en conformité avec la réglementation applicable. Puisque ce chemin sera utilisé pour les activités futures des maîtres de trappe, ce dernier ne sera pas restauré.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'accepter mes salutations les plus sincères.



Pascal Hamelin ing., Vice-Président des opérations
Ressources Bonterra inc.

ANNEXES

- A. Compte rendu de la consultation Tallyman 25WB du 8 juin 2021
- B. Plan d'aménagement - Projet Gladiator
- C. Permis d'intervention